

LE LIVRE NOIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL A L'AFPA

Comité Central d'Entreprise - Novembre 2012

Pourquoi ce « Livre noir des conditions de travail » ?

Entre 2010 et 2011, les CHSCT de l'AFPA ont utilisé leur droit à expertise dans de nombreux établissements afin de rendre un avis lorsque les directions les ont consultés sur la mise en œuvre du *Plan stratégique 2010-2014*. Ce sont plus de vingt expertises qui ont ainsi été conduites dans la plupart des régions.

Devant la richesse de ces travaux et les constats alarmants des experts en matière de risques pour la santé des salariés, la commission Conditions de Travail du CCE a décidé d'analyser ces expertises en termes d'exposition aux risques psychosociaux et d'en produire une synthèse. Ce travail a été baptisé « Livre noir des conditions de travail¹ » en opposition au « Livre blanc de la formation » lancé à grand renfort de publicité par la précédente Direction Générale.

Nous souhaitons, à travers ce travail, interpellier la direction afin qu'elle prenne enfin des mesures concrètes pour protéger la santé des salariés, et ne se limite pas à des déclarations d'intentions dont la meilleure illustration est le plan QVT. Nous avons tous pu mesurer au cours des dernières années le peu d'attention et de moyens accordés par la direction à la protection de la santé des salariés.

Depuis, des changements importants ont eu lieu à la tête de l'AFPA : démission du Président, départ du DG et d'une partie de l'équipe de direction, nomination d'un nouveau Président et arrivée d'un nouveau directeur des Relations Humaines. Celui-ci a depuis participé à plusieurs réunions de la Commission et un dialogue s'est engagé autour des questions posées dans le Livre noir. Nous espérons que la nouvelle direction se saisira de cette question et fera enfin de la santé des salariés une de ses priorités.

Le Livre noir se veut également un outil à disposition des salariés et de leurs représentants. Il s'articule autour de 4 grandes parties que nous vous présentons rapidement ci-dessous.

Partie I - Un constat unanime des experts : les Risques Psychosociaux sont une réalité indéniable à laquelle est exposée la très grande majorité des salariés de l'AFPA.

La commission, avec l'aide d'un expert en conditions de travail², a décidé de construire cet outil en s'appuyant sur le modèle théorique relatif aux facteurs d'exposition aux risques psychosociaux proposé par le Collège d'expertise coordonné par Michel Gollac. Ces facteurs de risques sont étayés par des extraits de rapports d'expertise réalisés en région.

Les risques psychosociaux au travail y sont « *entendus comme risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. La notion est opérationnalisée de manière différente selon les disciplines, en fonction de leurs propres concepts et théories* »³.

Ce travail de synthèse a permis d'identifier **4 situations de travail particulièrement pathogènes** auxquelles sont exposés les salariés de l'AFPA (des situations dites de « *job strain* », d'exposition aux conflits de valeur, d'exposition à l'insécurité socio-économique et d'exposition aux exigences émotionnelles).

Ces éléments sont détaillés dans la première partie du Livre noir et illustrées par des paroles de salariés recueillies par les experts au cours de leurs missions.

¹ Le Livre noir est disponible auprès de vos représentants du personnel, n'hésitez pas à les solliciter.

² Jean-Luc Cipièrre de FAC – Formation Action Citoyenne (Lyon)

³ Définition du Collège d'expertise coordonné par Michel Gollac.

Partie II - Préconisations des experts

Les experts ont généralement conclu leurs travaux par des préconisations et des recommandations aux directions locales et régionales visant à mettre en place des mesures de prévention. Ces préconisations sont synthétisées dans le Livre noir ; elles portent sur les thèmes suivants :

- Expression des salariés - Organisation du travail – Emplois - Charge de travail – Reconnaissance – Moyens - Obligations légales et conventionnelles - Recommandations spécifiques.

Partie III - Les questions du CCE à la direction

Une fois le constat fait, il faut passer à l'action. La prévention peut déjà commencer par la simple application des accords existant à l'AFPA. C'est la raison pour laquelle ce travail comporte une série de questions et de demandes adressées à la direction, questions auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses écrites. Des échanges ont débuté et vont se poursuivre avec la Direction autour de ces questions qui portent sur les thèmes suivants :

Expression des salariés - Plan d'actions « Santé au travail » - Obligations légales de l'employeur - Accord RATT - Accord du 4 juillet 1996 - Accord Formation - Plan d'actions « Séniors » - Règlement intérieur AFPA - Accord GPECC - Code du Travail

Partie IV - Analyse de la commission

Les membres de la commission font un lien direct entre le développement des RPS et les réorganisations passées (Plan Stratégique) et à venir (Plan de Refondation). Les changements organisationnels, justifiés par la direction en termes d'adaptation nécessaire au nouveau modèle économique concurrentiel, se sont opérés sans prise en compte du travail réel. Les constats sont aujourd'hui accablants : distanciation croissante entre l'encadrement et les salariés, prégnance des préoccupations économiques au détriment des missions historiques de l'Association, absence de reconnaissance, éclatement des collectifs de travail, perte de sens au travail, intensification croissante de l'activité, etc.

Nous pensons qu'il est urgent de redonner la parole aux salariés, de leur rendre les moyens d'agir et de réaliser à nouveau un travail de qualité.

Et maintenant...

Parallèlement au travail engagé avec le DRH, la Commission a organisé le 8 novembre une réunion des Présidents des Commissions des conditions de travail des CRE. Nous avons débattu du Livre noir et plus largement des conditions de travail.

Au-delà, nous souhaitons que ce travail permette de lancer un large débat à tous les niveaux de l'Institution mais aussi à l'extérieur, avec l'ensemble des acteurs concernés par cette question : salariés, représentants syndicaux, médecins du travail, experts, chercheurs, etc.

Comment faire, dans le contexte de crise dans laquelle est aujourd'hui plongée l'AFPA, pour que le travail et ses conditions ne soient plus les grands oubliés ?

C'est dans cette optique que nous organisons une Table ronde à Paris le vendredi 7 décembre après-midi. Nous aurons en particulier l'occasion d'échanger avec Yves Clot, spécialiste reconnu sur la question des RPS⁴, qui accepte de nous accompagner en nous faisant partager ses expériences et recherches au CNAM sur le travail.

Des affiches et des invitations vous parviendront prochainement et nous espérons que de nombreux salariés participeront à cette manifestation. En espérant que ce Livre noir puisse servir de base de réflexion et d'actions collectives qui nous permettent de redonner du sens à nos métiers.

La Commission des conditions de travail du CCE.

⁴ Yves Clot, Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux, *La Découverte*, coll. « Cahiers libres », 2010, 190 p.